

SARL SANSEIGNE INTEGRAL VINTAGE

6 rue de Pointvillers
25440 PESSANS
SIRET 824 424 717

ACCUSE DE CONSERVATION DES DOCUMENTS ORIGINAUX

L'attestation est à faire signer par la personne qui reçoit les pièces du dossier.

Je soussigné(e), (nom, prénom et adresse du client) :

Atteste avoir reçu les pièces originales du dossier d'immatriculation, dont le certificat
d'immatriculation barré, pour le véhicule suivant (marque, type, numéro d'immatriculation) :

Je suis informé(e) que je dois les conserver durant 5 ans à partir de la date d'immatriculation et
procéder à leur destruction à l'issue de cette période (Art.350.3 c.route).

Date et signature du client :